

1. PROCEDURES D'EVALUATION DES STAGIAIRES

2.1. Idées directrices

L'évaluation est un "acte pédagogique positif" au service des stagiaires. Elle prend en compte l'acquis de formation et l'acquis de l'expérience en considérant que chacun dispose d'un capital à enrichir. L'évaluation donne du sens à cette dernière étape de formation. Elle prend en compte certes le "savoir", mais aussi le "savoir-faire" et le "savoir-être".

2.2. Suivi de stage

L'avis des professionnels étant prépondérant, un livret de suivi de stage a été mis en place. Ce document permet de mettre l'accent sur l'expérience pratique du stagiaire. Il comprend notamment une grille d'auto-évaluation du stagiaire, une grille d'évaluation d'une activité par le maître de stage ainsi qu'une appréciation détaillée à remplir par celui-ci après discussion avec le stagiaire.

2.3. Évaluations en cours de formation

La formation s'appuie sur des professionnels, il est normal que le Titre soit délivré par eux. Ce qui implique que la Certification se déroule obligatoirement dans un parc zoologique et que le Directeur de cette structure devient le Président du jury.

2.4. Déroulement des évaluations

La MFR de Carquefou est responsable de la délivrance du Titre et de son organisation. Les modalités et les contenus des différentes phases d'évaluation restent sous son autorité et sa responsabilité. Ainsi :

Pour les écrits : la MFR anime et contrôle le dispositif de création des sujets et constitue le jury de correction.

Pour les oraux : la MFR anime et contrôle le déroulement des épreuves, constitue les jurys et décide du lieu de la Certification dans un parc zoologique.

Évaluation finale

Elle a pour but d'apprécier la formation des stagiaires en fonction des objectifs définis préalablement.

Le Jury de l'examen final est composé de 8 à 10 professionnels dont le Directeur du zoo où se déroule l'épreuve qui en devient le Président.

- Vétérinaires de zoos
- Chef animalier de zoo
- Directeur de zoos

Le jury a la responsabilité de l'évaluation finale et de la délivrance du Titre.

2.4.1. Déroulement

L'évaluation orale finale est constituée :

- De la soutenance des fiches d'activités,
- D'une épreuve de synthèse sur l'analyse d'un enclos dans un parc zoologique.

L'évaluation écrite est constituée :

- De l'écrit du dossier d'activités,
- De l'évaluation en milieu de travail réalisée par le tuteur de stage

A) - La soutenance des fiches d'activités

Le stagiaire présente et développe une fiche de son choix puis une fiche au choix du jury.

B) – L'analyse de l'enclos

Après tirage au sort, le stagiaire présente l'enclos. Le stagiaire dispose d'un temps suffisant de préparation. Cette étude cherche à évaluer les qualités de bon sens, de raisonnement et de jugement pratique, à partir de l'analyse de l'enclos tiré au sort. Aussi cherche-t-on à apprécier surtout la démarche suivie par le stagiaire face aux questions posées, ainsi que la manière dont il fait appel à son expérience et à ses connaissances.

2.4.2. Délibération du Jury

[Tapez ici]

Le jury se réunit à l'issue des épreuves orales de l'évaluation finale.

Il prend connaissances :

- du résultat des stages
- du résultat des évaluations finales
- des jours d'absences pendant la durée de la formation

2.4.3. Titre Certifié

La formation est sanctionnée par un Titre Certifié "Animalier en parc zoologique", signé par le Président du jury et la Présidente de la MFR de Carquefou.

Les stagiaires sont avisés de leur résultat par lettre personnelle signée du président de jury.

A l'issue des délibérations, un procès-verbal comprenant la liste des membres du jury est établi.

Le contenu des fiches d'activités, les délibérations, les décisions du jury sont rigoureusement confidentielles. Les membres du jury s'engagent à respecter cette obligation.

2. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Le cycle de formation s'établit sur une durée de sept mois en fonction d'un calendrier établi à l'avance.

Les contenus de la formation se répartissent pédagogiquement en trois domaines que le plan de formation s'attache à mettre en synergie :

Domaine 1 : Unité de Soin

Assurer les soins quotidiens des animaux captifs en fonction des espèces présentes, de l'âge des animaux et de leur état physiologique

Domaine 2 : Unité d'entretien

Réaliser l'entretien des abords et des espaces dédiés aux animaux selon les espèces, l'âge et leur état physiologique en respectant les principes du développement durable

Domaine 3 : Unité Animation

Accueillir les visiteurs et conduire une activité pédagogique à destination de différents publics

	EVALUATIONS	Cœff.	DOMAINES PEDAGOGIQUES
Evaluation finale	Fiches d'activités écrites Fiches d'activités orales	2 2	DOMAINE 1 Bloc Soin
Evaluation Finale	Evaluation en milieu de travail Analyse de l'enclos	2 2	DOMAINE 2 Bloc Entretien
Evaluation en cours de formation	Animation		DOMAINE 3 Bloc Animation

La formation d'animalier repose avant tout sur l'implication du stagiaire par :

➤ des méthodes qui le responsabilisent et le mettent en situation de produire du savoir en intégrant son expérience et son projet.

[Tapez ici]

➤ la mobilisation des personnes ressources du monde zoologique et des milieux professionnels autour du projet action.

3. PRISE DE DECISION

4.1. Notation et avis

4.1.1. Notation

La notation se fait au moyen d'un système dont le sens est défini comme suit par l'UMFREO.

La notation des différents travaux des stagiaires: épreuves écrites, épreuves orales, travaux de stage se fait selon le système à cinq paliers : A, B, C, D, E

A = Travail satisfaisant à très satisfaisant.

B = Travail assez bien à bien. Satisfaisant dans l'ensemble malgré quelques imprécisions ou lacunes.

C = Moyen. Travail correspondant au minimum requis pour la qualification.

D = Travail insuffisant. Trop nombreuses lacunes ou erreurs.

E = Travail mauvais. Lacunes ou erreurs graves.

4.1.2. Avis

La grille de décision répartit les notes en trois rubriques :

- Acquis liés aux activités de soins
- Acquis liés aux activités d'entretiens
- Acquis liés aux activités d'accueil du public

Les deux premiers chapitres donnent lieu à un avis d'ensemble :

Avis favorable

Avis réservé

Avis défavorable

Cet avis d'ensemble est obtenu par application de la formule suivante aux lettres figurant dans chacune des trois rubriques.

a) Avis favorable

Si :

$$\frac{(A + B + C)}{(C + D + E)} \times 100 = 100$$

Sauf si un E ou plus : **Avis défavorable**

Sauf si 2 D ou plus : **Avis réservé**

b) Avis réservé

Si :

$$100 > \frac{(A + B + C)}{(C + D + E)} \times 100 = 66$$

Sauf si un E ou plus : **Avis défavorable**

c) Avis défavorable

Si :

$$\frac{(A + B + C)}{(C + D + E)} \times 100 < 66$$

Le dernier chapitre donne lieu à un avis d'ensemble :

[Tapez ici]

Avis favorable
Avis défavorable

4.2. Diverses possibilités

Tableau des profils et champs de décision du jury

Sont admis, sans discussion, les candidats ayant obtenu :

3 avis favorables

Sont refusés, sans discussion, les candidats ayant obtenu :

3 avis défavorables

2 avis défavorables

1 avis défavorable, 2 réservés

Toutes les autres situations sont soumises à délibération selon la procédure prévue. Pour chaque cas délibéré, le jury final reste souverain.

4.3. Processus de délibération du jury final

Placées sous la responsabilité du Président du jury, les délibérations se déroulent en plusieurs temps distincts. Le Président est assisté du secrétaire du jury; le rôle de ce dernier consiste principalement à expliquer et faciliter le processus de la délibération, le cas échéant, à rappeler les règles de la procédure.

4.3.1. Information du jury.

Réalisée par le secrétaire du jury, elle doit comporter les points suivants :

- L'esprit de la formation d'animalier en formation continue
- La signification du "projet action et des Ressources de base"
- L'explication, à l'aide d'exemples, du système de notation et l'élaboration des avis
- Le processus de délibération du jury
- Le vote individuel de tous les membres du jury à bulletins secrets
- Le secret attaché aux délibérations du jury

4.3.2. Exposition des résultats.

L'ensemble des notes et des avis de tous les candidats est passé en revue.

Sont retenus pour discussions, tous les cas prévus par la réglementation de la formation Soigneur Animalier ainsi que tous ceux que le jury souhaiterait étudier.

4.3.3. Étapes et règles de la procédure délibératoire.

Les cas à discuter sont d'abord rassemblés sur une feuille nominative avec l'ensemble des notes et des avis. Cette feuille, comprenant des espaces pour voter, est distribuée aux membres du jury.

Puis dans l'ordre interviennent les phases suivantes :

1^{ère} phase : lecture par le secrétaire des fiches du dossier individuel élaboré par l'équipe sous la responsabilité du Directeur. Seuls ne seront pas mentionnés l'âge et le projet professionnel du candidat afin que ces données n'interviennent pas dans la décision.

2^{ème} phase : lecture par le secrétaire de l'appréciation du maître de stage.

3^{ème} phase : expression des deux jurys qui ont auditionné le candidat lors des épreuves orales.

4^{ème} phase : débat du jury.

5^{ème} phase : vote de tous les membres du jury qui écrivent en face du nom du candidat : admis ou refusé.

6^{ème} phase : en cas d'égalité des mentions "admis et refusé" pour un candidat, le Président du jury tranche publiquement la décision.

[Tapez ici]

4.3.4. Remarques diverses.

Un candidat est soit **admis**, soit **refusé**. Des dispositions autres, telles que **Ajourné** ne sont pas conformes.

En aucun cas, les formateurs des candidats ne sont autorisés à rentrer dans le débat du jury que ce soit de manière publique ou que ce soit de manière privée.

Les résultats peuvent être proclamés par le président du jury à la fin des délibérations, mais il peut être procédé à leur affichage ou leur envoi par courrier

4.3.5. Recueil des réflexions du jury

Cette réflexion est organisée en marge de l'examen. Elle n'est pas obligatoire, mais très utile. Animée par le Président de la Fédération Régionale ou son représentant, elle permet de diagnostiquer les points forts et les points faibles de la formation, de saisir les évolutions à opérer, de recueillir les avis du monde professionnel.